

## Communiqué de presse

Besançon, le 30 octobre 2020

# Concurrence déloyale : la CCI 25 appelle le Gouvernement à faire évoluer les textes actuels

**L'Assemblée générale de la CCI de région le 29 octobre 2020, attire l'attention des Pouvoirs Publics sur la situation critique des commerçants indépendants.**

## Motion «soutien petits commerces»

*Les élus de la CCI Bourgogne-Franche-Comté, réunis en Assemblée générale le 29 octobre 2020, attirent l'attention des Pouvoirs Publics sur la situation critique des commerçants indépendants. Si ces derniers devaient subir, en plus des fermetures administratives, une concurrence biaisée par les spécificités de la grande distribution et des grandes plateformes de vente par correspondance, un très grand nombre de TPE risque de ne pas se relever. Une adaptation des textes en cours est indispensable.*

## Pour aller au-delà, la CCI du Doubs via son Président, Dominique Roy, précise :

«Nous demandons que la possibilité soit donnée aux Préfets, représentants de l'Etat en territoire, de prendre des arrêtés dérogatoires d'ouverture de certains types de commerces en fonction des réalités territoriales et des capacités ou non de la part des commerçants de pouvoir garantir les gestes barrières.»

**Contact presse : Charlotte Craimet, T. 03 81 25 26 54, [ccraimet@doubs.cci.fr](mailto:ccraimet@doubs.cci.fr)**

46 avenue Villarceau | CS 51 666 | 25042 Besançon Cedex  
T. 03 81 25 25 25 | [www.doubs.cci.fr](http://www.doubs.cci.fr)